

## La rapport de durabilité, un pensum nécessaire

**S**i l'on estime que la publication d'états extrafinanciers constitue un élément nécessaire, même si non suffisant, de la transition climatique et d'une meilleure prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans la gestion des entreprises, il faut se féliciter de la mise en œuvre prochaine de la directive européenne sur les rapports de durabilité. Le dispositif législatif européen, qui avait bizarrement débuté par les obligations déclaratives du secteur financier, de guingois qu'il était, est désormais cohérent, si ce n'est achevé.

En attendant que se fassent sentir les vertus de ce texte, son application par les plus grandes entreprises (publication en 2025) est à la fois très pénible et coûteuse, comme le montre le dossier de la présente *Lettre du trésorier*. Le chantier est souvent comparé à celui de l'application des normes comptables internationales et même jugé plus délicat. Mais l'efficacité de la démarche est probablement à ce prix : pour les experts, il ne fait guère de doute que la complexité due au nombre de données constitue un gage de pertinence.

Cependant, les lourds investissements financiers et organisationnels initiaux ne le seront pas en pure perte : les entreprises pourront se comparer à leurs concurrents, disposeront d'un puissant outil de communication à l'adresse de leurs parties prenantes (dont les bailleurs de fonds), et d'éléments solides permettant d'asseoir une stratégie en matière de durabilité. A terme, comme en convient désormais plus d'un représentant de banque, elles devraient aussi, pour la plupart, se passer des instruments de financement vert devenus désuets, l'intégralité de l'information

financière et extrafinancière étant standardisée, informatisée et disponible au travers du point d'accès unique européen (Esap en anglais), un dispositif dont on parle peu mais qui constitue une révolution de velours.

Par ailleurs, et à condition que leurs annonces ne soient pas des vœux pieux, les autorités européennes et françaises ont conscience de la difficulté que représente la mise en œuvre de la directive, y compris dans les plus grandes entreprises. La Commission européenne entend accompagner le mouvement avec de la *soft law* et incite le Groupement consultatif européen sur l'information financière, qui élabore les normes d'information en matière de durabilité, à faire de même. Quant aux autorités françaises, attentives à ne pas faire de zèle dans la transposition des textes européens en la matière, elles estiment notamment que dorénavant, les banques seraient bien avisées de limiter leurs demandes bilatérales d'informations extrafinancières aux entreprises.

Incidemment, la mise en musique du texte connu sous son sigle anglais CSRD pose la question des fournisseurs de données ESG, qui ne font finalement pas partie du périmètre du règlement européen sur les agences de notation extrafinancière en cours d'élaboration. Il existe près de 200 acteurs européens dans ce domaine, en concurrence avec des entreprises anglo-saxonnes plus anciennes aux activités multiples (dont l'élaboration d'indices).

La Lettre du trésorier

## SOMMAIRE

### > DOSSIER

**P.3** Le rapport de durabilité,  
un pensum nécessaire

### > SOMMAIRE P.5

### > POINT DE VUE SUR LES MARCHÉS

**P.7** Métaux : la tendance structurelle  
est haussière  
Par Sudakshina Unnikrishnan,  
Standard Chartered

### > ENTRETIEN

**P.8** Arnaud Winkelmann  
Compagnie des Alpes



### > ACTUALITÉ

**P.18** Le déclin démographique n'est pas  
inéluçtable  
Par Christopher Dembik, conseiller  
en stratégie d'investissement, Pictet  
Asset Management

### > ÉVÉNEMENT

**P.21** Entre deux élections, le match Europe  
contre Etats-Unis se poursuit



### > COMPTABILITÉ

**P.25** Nouvelles informations en annexe  
sur l'affacturage inversé

### > ACTIVITÉS DE L'AFTE

**P.29** Manuel Rio, un fidèle parmi  
les sages

**Président**  
Daniel Biarneix  
**Directeur de la publication**  
Franz Zurenger  
**Rédacteur en chef**  
Arnaud Brunet  
arnaud.brunet@afte.com

**Comité de rédaction**  
Raffi Basmadjian  
Véronique Blanc  
François d'Alverny  
Marc Espagnon  
Lionel Jouve  
Vincent Le Bellac  
Hervé Postic

Commission paritaire  
N° CPPAP 0624 G 88142  
ISSN n° 0757 - 0007  
Conception - Impression :  
humancom - Beecom  
Régie publicitaire :  
Mistral Média  
Directeur Général :  
Luc Lehericy  
Tel. : 01 40 02 99 00  
luc.lehericy@mistralmedia.fr

**afte** | Association Française des  
Trésoriers d'Entreprise

AFTE  
46 rue d'Amsterdam  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 53 98  
Fax : 01 42 81 58 55  
Site Internet : afte.com  
E-Mail : afte@afte.com  
Abonnement annuel  
(11 numéros) : 180 euros HT  
(TVA 2,1 %)